

Africités 2018
Vers un Réseau Méditerranéen des Habitants
Marrakesh - 23/11/2018

Raisons politiques et racines historiques du Réseau Méditerranéen des Habitants*

La création du Réseau Méditerranéen des Habitants est la suite d'un travail commencé par l'Alliance Internationale des Habitants en 2013 avec les différents acteurs d'un côté à l'autre du bassin méditerranéen en Tunisie, Maroc, Algérie, en Italie l'Unione Inquilini et en Espagne la PAH.

Des raisons politiques fortes le soutiennent.

En effet, l'histoire du Réseau plonge ses racines dans les deux Assemblées Mondiales des Habitants que nous avons co-organisé lors du FSM à Tunis en [2013](#) et [2015](#).

Lors de ces occasions, venant de sortir des revoltes du monde arabe, le constat était que sur les thèmes sociaux, notamment le droit au logement, encore beaucoup était à faire. Le constat était et reste que la crise du logement affecte de plus en plus les pays africains riverains de la Méditerranée, poussée notamment par l'inurbation des pauvres et des migrants en provenance des campagnes et de l'Afrique sub-saharienne.

D'autre part, il n'y a pas des politiques pour faire face ni à l'urgence, ni au moyen et long terme, avec des conséquences catastrophiques sur les prix de l'immobilier, donc sur les conditions de vie des pauvres et des classes moyennes, ainsi que sur la poussée des constructions illégales.

Pour ces raisons du 24 au 27/10 2013 nous avons organisé à Tunis les premières Assises du logement décent pour analyser cette crise et donner voix aux habitants

Suite au débat, le Comité de pilotage a énoncé [13 Recommandations](#) et les a présentées aussi à l'Assemblée nationale constituante tunisienne. Un certain nombre de mesures ont été présentées, comme la justiciabilité du droit au logement dans la lignée PIDESC, la création d'observatoires régionaux et locaux pour identifier le diagnostic des quartiers, le nombre de sans-abris, les logements privés et publics vacants, la fraude immobilière, les alertes expulsions et la possibilité de poursuivre en justice. Mais le droit au logement n'a pas été inscrit dans la constitution de 2014. Le flou juridique existe car elle stipule que l'état alloue des ressources nécessaires dans la loi de finances pour le logement. Pour ce faire il est nécessaire des ressources, coupées par l'impératif du paiement de la dette souveraine. D'où la propositions de l'audit de la dette accumulée, possiblement à annuler en échange de politiques sociales et du logement. Proposition possible, comme le montre la lutte gagnante pour l' [annulation de la dette du Kenya avec l'Italie, soutenue par la Campagne Zéro Expulsions](#), qui a libéré 44 millions d'Euro, une partie desquels pour améliorer la bidonville de Korogocho, Nairobi.

Il est difficile de mobiliser les acteurs, pour cela les Recommandations des Assises ont souligné l'importance de créer le Réseau régional des habitants pour favoriser les échanges, la prise de parole, la mobilisation solidaire internationale, essentielles pour avoir une incidence sur les politiques du logement et de la ville.

Bienvenue le Réseau Méditerranéen des Habitants, indépendant et capable d'alliance avec les élus locaux, les universités et les experts progressistes de la région.

*** *** ***

* *Soha BEN SLAMA, Coordinatrice AIH Tunisie*